

Le « cannibale » jeteur d'excréments

le mardi 07 avril 2026

Le 6 avril, lors de la fin de sa sanction disciplinaire, un détenu refuse de sortir de cellule et annonce clairement la couleur : ***il faudra venir le chercher avec casque et bouclier, « ce sera la guerre »***. Le lendemain, **le 7 avril**, les faits se répètent et s'aggravent. Le détenu renouvelle ses menaces de mort, ajoutant des injures racistes à l'encontre des deux mêmes surveillants.

Ce détenu, âgé de 37 ans, cumule à ce jour pas moins de **15 comptes rendus d'incident**, notamment **pour jets d'excréments à plusieurs reprises, menaces de mort, tapages, rebellions propos racistes anti-blancs et menaces de violences graves, y compris à caractère sexuel envers les personnels et leurs familles.**

Voici quelques « **hits** » de son répertoire : *« Sale blanc, je t'encule, je te viole » / « Je suis cannibale, je vais te crever les yeux et j'ai de la merde de noir à te faire manger » / « Je récupère les lames et je vous coupe le cou » / « Je vous croiserai un jour dehors et je violerai vos femmes... »*

Cet individu a été transféré, **le 15/12/2025**, de Béziers en mesure d'ordre et de sécurité pour des faits strictement identiques. **Condamné à 12 ans de réclusion criminelle pour viol sous la menace d'une arme**, son profil ne laisse aucune place au doute quant à sa dangerosité.

Et pourtant, malgré la multiplication des faits, malgré leur gravité, malgré leur répétition, aucune réponse pénale n'est apportée. Aucune comparution immédiate n'est engagée. L'impunité semble être devenue la règle pour cet énergumène.

Dans le même temps, notre établissement continue de subir une pression constante. Parce que nous avons un SMPR et un QI de **18 places**, nous récupérons tout le « gratin » de la DI et d'autres régions. Et pendant que les agents font face à des détenus de plus en plus violents, de plus en plus instables, la seule réponse apportée par le Directeur interrégional semble être de ne plus comptabiliser les bloqueurs du quartier disciplinaire dans l'effectif de la MAH afin d'augmenter le nombre de matelas au sol, déjà passés à **102 pour un taux de 255 % de surpopulation pénale**. Le décalage est total. L'incompréhension aussi. Jusqu'où faudra-t-il aller ? Faudra-t-il attendre un passage à l'acte irréversible pour que des décisions soient enfin prises ?

L'UFAP UNSa Justice demande le passage de cet individu **en comparution immédiate** et son transfert à l'issue.

L'UFAP UNSa Justice réclame **un désencombrement, et non un surencombrement**, de la part de notre Direction interrégionale.

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset